

CONDITIONS GENERALES DE VENTE- GÎTES

INSCRIPTION: Vous réservez par téléphone ou par correspondance, la Closerie de la Hérissière vous confirme les dates et modalités du séjour. La réservation ne devient définitive qu'après versement d'acompte s'élevant à 25% du montant de la location. Le solde s'effectue au début du séjour.

PAIEMENT: Le paiement est établi à l'ordre de « EURL LA HERISSIERE »

TAXE DE SEJOUR : Une taxe de séjour d'un montant de 0.50cts/pers/nuit sera rajoutée aux tarifs présentés

DEPOT DE GARANTIE: Un dépôt de garantie de 500€ par logement vous sera demandé lors de votre arrivée. Il vous sera restitué en fin de séjour ou sous un ou deux mois après déduction des indemnités pour d'éventuels dégâts occasionnés.

CAPACITE DES APPARTEMENTS: Nous vous rappelons qu'un logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants. Si vous dépassez ce nombre maximum, il vous sera facturé 10€/nuit et par personne supplémentaire.

ANIMAUX: Les animaux ne sont pas admis dans l'enceinte de La Closerie de la Hérissière.

HEURES D'ARRIVEE ET DE DEPART: Les heures d'arrivée et de départ sont mentionnées dans les documents remis par la Closerie de la Hérissière. Les départs prévus après 12h seront facturés 60€ supplémentaires. Si vous ne pouvez pas arriver dans les délais, il vous est demandé de prévenir La Closerie de la Hérissière.

ANNULATION: En cas d'annulation effectuée dans un délai inférieur ou égal à 15 jours avant la date prévue d'arrivée, la totalité de l'acompte sera gardé.

LINGE: Le linge de toilette n'est pas inclus dans le tarif de location, il est à payer en supplément (selon tarifs en vigueur).

RANGEMENT: Lors de la sortie, les appartements doivent être rangés dans la même disposition qu'à l'arrivée, le linge rassemblé sur les lits, la vaisselle doit être propre et rangée dans les placards prévus. Si le rangement n'a pas été fait ou si la vaisselle est trouvée dans le lave vaisselle ou sur l'évier, un supplément de 25€ sera demandé. Le rangement doit être effectué même si le forfait ménage est choisi.

POUBELLES : les ordures ménagères doivent être déposées dans le conteneur noir sous le porche du garage. Des bacs de tri sélectif (jaune et vert) sont mis à disposition dans votre gîte. Le tri doit être rigoureusement fait et déposé dans les conteneurs de la commune prévus à cet effet (près du camping en bord de rivière ou au village près du mini-stade)

MENAGE: Il est possible de prendre un forfait ménage à la fin du séjour d'un montant de 100€ pour le logis et 50€ pour le gîte de la boulangère. Si vous décidez de faire le ménage, les appartements doivent être rendus aussi propres qu'à votre arrivée (robinetterie, toilettes, sol...)

BILLARD : il est formellement interdit de poser les verres sur le billard, de monter sur le billard, de chahuter avec les canes etc.... Toute dégradation sera encaissée sur le dépôt de garantie

TABAC: L'ensemble des communs intérieurs de La Closerie de la hérissière est non fumeur. Au niveau des extérieurs, les mégots seront jetés dans un cendrier. Les demander si besoin.

CONDITION SUSPENSIVE: Le contrat prendra effet dès le règlement de l'acompte de l'hébergement.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis dès le versement des acomptes

Le bailleur-lu et approuvé-bon pour accord	Le preneur-lu et approuvé-bon pour accord